

Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 18 (1972)

Heft: 2

Anhang: [Nouvelles locales] : Annecy, Besançon, Dijon

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En droit français, l'exécuteur testamentaire a des pouvoirs très limités. Pour agir, il doit recueillir l'accord écrit de tous les héritiers. Il ne sera en fait qu'un simple mandataire des héritiers. En revanche, en droit suisse, l'exécuteur testamentaire a les droits et devoirs de l'administrateur officiel d'une succession. Il est chargé de faire respecter la volonté du défunt et à toute qualité pour procéder lui-même au partage. En cas d'éloignement des héritiers ou si ceux-ci sont nombreux, l'avantage de la solution suisse est manifeste. Elle permet de régler une succession en un délai raisonnable, avec le minimum de complication. Ainsi, en l'espèce, l'ami fidèle chargé de cette mission aura toute faculté d'organiser une répartition entre les neveux et de vendre tout le surplus sous sa seule signature, et sans avoir à fournir d'autres explications.

Nous parlons ici uniquement des problèmes de droit civil. Sur le plan des impôts, il faut se reporter à une autre convention, celle du 31 décembre 1953. **Les droits de succession** seront payés uniquement au domicile du défunt. Quelques exceptions sont réservées, en particulier pour les immeubles, qui sont imposables au lieu de situation.

e) Enfin, la convention laisse aux Suisses en France la faculté de décider sous quel régime matrimonial ils s'estiment mariés s'ils n'ont pas conclu de contrat de mariage. Cet avantage n'a pas été stipulé dans un traité franco-suisse, mais résulte de l'application de la jurisprudence française confrontée avec les dispositions de la législation suisse. En France, il est admis que les époux sont soumis au régime matrimonial du lieu du premier domicile conjugal. En revanche, la loi fédérale du 25 juin 1891 précise que les rapports pécuniaires des époux suisses dont le premier domicile conjugal est à l'étranger, sont soumis à la loi du canton d'origine, pour autant que le droit étranger ne leur est pas applicable. Si donc des époux suisses, domiciliés en France dès leur mariage, désirent se référer au droit suisse, et plus particulièrement se soumettre au régime légal suisse de l'union des biens, ils peuvent en faire la simple déclaration entre eux et le rappeler dans leur testament. Sinon les juristes français considéreront ces époux comme mariés sous le régime de la communauté de biens du Code civil français. En pratique, c'est généralement cette seconde solution qui est adoptée car elle est la plus simple au moment même. Mais il est bon que les Suisses de France sachent qu'ils ont le moyen d'en décider autrement, si tel en est leur désir, en particulier s'ils ont l'intention de retourner par la suite s'installer en Suisse.

Admettons le cas d'un jeune ménage suisse, marié en France et vivant en France. Les notaires français auxquels

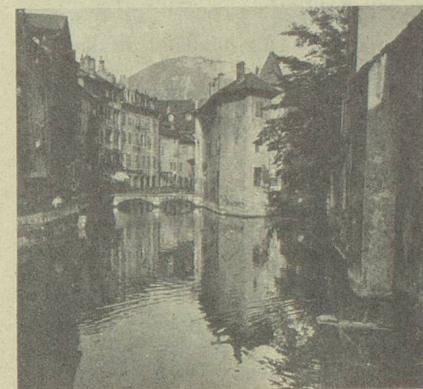
ils pourraient avoir affaire admettront que ces époux sont mariés sous le régime légal français de la communauté. De retour en Suisse, il leur sera difficile de se référer sans autre au régime de l'union des biens. Le régime français s'imposera encore à eux. Mais ces jeunes gens peuvent parfaitement convenir, et le signaler à leur notaire français, qu'ils se considèrent comme unis sous le régime légal suisse de l'union des biens. En regagnant la Suisse quelques années plus tard, ils pourront tout naturellement continuer à appliquer les règles du régime matrimonial en vigueur en Suisse.

**

C'est ici l'occasion de relever, une fois de plus, le libéralisme de la France. Si les Suisses s'établissent si volontiers dans ce pays et s'y trouvent bien, c'est sans doute aussi en raison des avantages juridiques dont ils peuvent se prévaloir et qui leur permettent, soit d'être mis sur le même pied que les Français, soit de régler certains problèmes importants relatifs à leurs biens selon les normes de leur pays d'origine et auxquelles ils sont habitués. Il leur est évité ainsi d'être confrontés avec un système juridique, très valable en soi, mais qui leur serait étranger et qui ne correspondrait pas à leurs propres traditions.

Précisons pour terminer que la convention en question ne s'applique qu'aux personnes de nationalité suisse uniquement. Les doubles-nationaux franco-suisses établis en France ne sont nullement touchés par ce traité.

Annecy



**25, rue Royale.
Tél. : 45-18-82 - 45-31-80.**

NOTE ADMINISTRATIVE

Depuis la parution du n° 11 « spécial » du « Messager Suisse », un courrier important est parvenu au Consulat, émanant de compatriotes n'ayant pas encore atteint 65 ans (respectivement 62 ans pour l'élément féminin) et qui sollicitent leur adhésion à l'A.V.S./A.I. facultative.

Il est, dès lors, rappelé que la possibilité en question n'existe qu'à l'état de projet, lequel, s'il est accepté, n'entrera en vigueur qu'au moment de la huitième révision de l'A.V.S./A.I., prévue pour le 1^{er} janvier 1973, c'est donc vers la fin de l'année 1972 que le Consulat sera vraisemblablement en mesure de renseigner les Confédérés, doubles nationaux ou non.

DERNIERES SORTIES

Cercle suisse d'Annecy

Pour profiter de cette belle fin de saison, le Comité a organisé, le dimanche 19 septembre, une promenade en bateau sur le lac Léman. Une trentaine de membres ont pris part à cette belle sortie qui a débuté par un pittoresque parcours en car par La Roche, Bonne-sur-Menoge, Boëge et le Col de Cou pour rejoindre le bateau à Evian. C'est dans la brume que nous traversons le lac, mais dès la rive suisse voici le beau soleil qui nous réchauffe. Un copieux repas nous est servi à bord tandis que le bateau longe les majestueux vignobles vaudois.

A Montreux, une escale de deux heures nous permet de découvrir cette ville agréable et fleurie. Une foule bigarrée lézarde sur les quais pour profiter du chaud soleil automnal. Les bateaux, sans discontinuer, vont et viennent chargés de joyeux groupes.

Et notre promenade lacustre continue. Voici le majestueux château de Chillon, Bouveret, Saint-Gingolph. La côte française est belle aussi sous le soleil qui décline à l'horizon.

Congrès de l'Union des Suisses de France



**6 et 7 mai
à
Strasbourg**

Activité des Sociétés

Annecy
Besançon
Dijon

A Evian, notre car nous attend et nous conduit à Yvoire, charmante cité médiévale. Nous flânerons dans ses rues pittoresques avant de déguster de délicieux filets de perches.

Et la nuit est déjà là lorsque le retour s'effectue dans l'allégresse générale. Le dimanche 28 novembre, le même groupe se retrouve devant le châlet des cars. Il fait froid et le brouillard d'hiver recouvre la campagne. Malgré cela, nous apprécions la petite promenade qui, par Cruseilles, Vers, le pont Carnot, nous amène à Collonges-Fort-l'Écluse pour l'apéritif. Le brouillard s'élève enfin, et nous permet de voir la belle campagne genevoise que la ville grignote peu à peu.

A midi nous sommes à Genève au restaurant « La Bâloise » où une excellente choucroute régale tous les appétits aiguisés par la promenade matinale. L'apéritif et le fendant créent une ambiance de joie !

L'après-midi, deux bonnes heures de temps libre permettent à chacun de flâner à travers la ville. Mais le temps est couvert et le froid pince le visage. Nous sommes contents de retrouver notre car bien chauffé et à 18 heures nous sommes déjà à Annecy, ravis de cette bonne journée.

Société suisse Léman-Mont-Blanc Section d'Annemasse

Le Président de cette section, M. Marcel Nicolet, a présenté l'activité du groupement qu'il dirige sous la forme d'un rapport récapitulant succinctement les événements de l'année 1971, soit :

14 mars : Assemblée annuelle de la section ;
25 avril : Participation à l'Assemblée générale Léman-Mont-Blanc à Saint-Julien ;

13 mai : Sortie gratuite pour les enfants de 6 à 11 ans. Quarante enfants purent ainsi visiter le barrage de Génissiat, dans le département de l'Ain ;

20/21 juin : Grande sortie annuelle à Strasbourg, qui réunit avec un plein succès 80 personnes.

1^{er} août : Célébration de la Fête Nationale avec les autorités de Chêne-Bougeries ;

26 septembre : Sortie d'automne, par un temps radieux. Visite de la cité médiévale de Pérouges (Ain), via Nantua et les Dombes, avec retour par Bellegarde. Quatre-vingt-dix personnes avaient répondu à l'appel.

Enfin, le mois de décembre ouvre la saison de la distribution des colis de Noël et des livraisons de charbon aux anciens. Les membres du Comité se chargent eux-mêmes de la distribution des colis.

M. Nicolet se félicite des relations qui

existent entre le Consulat et la section qu'il préside, et voit dans cet état de choses un gage de réussite pour l'avenir.

**

Société suisse Léman-Mont-Blanc Section de Chamonix

Le Président, M. Josef Stadler, a fait un bref rapport sur l'activité de la section de Chamonix, laquelle peut se résumer ainsi :

— Participation du Comité aux diverses réunions de la Fédération Léman-Mont-Blanc et aux manifestations locales.

— Il rappelle que l'Assemblée Générale s'est tenue à l'Hôtel de l'Arve, dans le local habituel, et qu'un repas amical a succédé aux choses sérieuses, au cours duquel les Suisses établis dans la région eurent plaisir à se rencontrer.

— Il mentionne aussi la participation de quelques-uns des membres au voyage de l'amitié franco-suisse, sortie toujours très réussie.

Terminant sur une note quelque peu mélancolique, M. Stadler constate le désintéressement des jeunes à l'égard de ces manifestations patriotiques, mais il se félicite, malgré ce handicap, de l'esprit d'unité et de solidarité qui anime les participants.

**

Société suisse Léman-Mont-Blanc Section de Saint-Julien

Madame la Présidente (et Présidente Centrale) Vuilleumier, ayant été éprouvée dans sa santé au cours de l'année 1971, regrette de n'avoir pu organiser la sortie d'automne réservée en grande partie aux membres âgés. Ses regrets sont avivés par la pensée que cette journée est impatiemment attendue par certains, pour la joie qu'elle leur procure. Malgré ce handicap, un magnifique voyage de l'amitié franco-suisse, (le 9^e) conduisit les participants, les 12 et 13 juin, dans les belles régions de l'Appenzell et du Liechtenstein, avec trajet en avion Zurich - Genève.

Pour le mois de décembre, fidèle à sa tradition, Mme Vuilleumier, avec l'aide de personnes dévouées a assuré la distribution des colis de Noël, geste de solidarité et rayon de chaleur humaine dans les foyers où règne parfois le découragement.

**

Société suisse Léman-Mont-Blanc Section de Cluses-Sallanches

La section clusienne de la Société Suisse Léman-Mont-Blanc a tenu, le dimanche 5 décembre, son assemblée générale sous la présidence de M. Schupbach, de Marnaz. Pas moins

de 68 membres se sont réunis à l'Hôtel National et parmi eux le doyen, M. Placide Crettaz, de Marnaz, qui porte allégrement ses 91 ans, et M. Nicolet, Président de la section annemassienne.

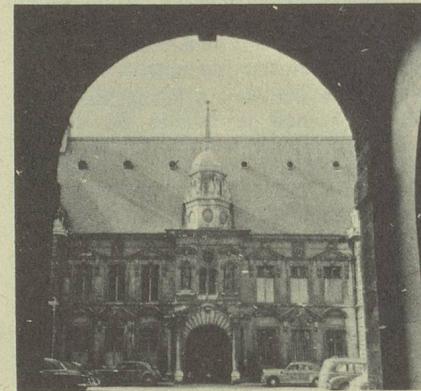
Après la partie studieuse, l'après-midi était réservé à la détente. Chants et danses contribuèrent à créer un bel entrain jusqu'à la nuit.

A noter que tous les membres âgés de 75 ans et plus ont reçu un copieux colis à l'occasion des fêtes de Noël.

**

Toutes les sections n'ont pas fait parvenir les rapports demandés dans le délai que les circonstances imposent. Cependant, le Consulat connaît et apprécie leur activité et il sait combien il est difficile actuellement de concilier les affaires et les devoirs dont on se charge. Il sied, une fois encore, de mettre l'accent sur tous ces dévouements, avec une mention spéciale et des vœux de complet rétablissement à la Présidente Centrale.

BESANÇON



15 bis, avenue Fontaine-Argent.
Tél. : 80-18-83.

Chers compatriotes,
Je suis heureux de saisir l'occasion que m'offre ce premier numéro spécial du « Messager Suisse » de 1972 pour adresser, en mon nom personnel, celui de mon épouse et de mes collaborateurs, à tous nos compatriotes de Franche-Comté les vœux les plus chaleureux que nous formons pour leur bonheur et leur santé et afin que cette nouvelle année leur soit favorable à tous égards.

Ernest Monney, Consul.

Vacances d'été en Suisse pour enfants

Jusqu'ici, le Consulat adressait chaque année une circulaire à toutes les familles de la circonscription pour les informer des possibilités de placement de vacances de leurs enfants en Suisse, sous les auspices de la Fondation Pro Juventute.

Depuis l'introduction du « Messager Suisse », dont les numéros spéciaux sont envoyés trimestriellement à tous les foyers immatriculés, ces derniers ont connaissance par cette voie de communications officielles pouvant les intéresser. Ainsi, le numéro 11 de novembre 1971 attirait à la page 12 l'attention des Suisses de France sur les convois de vacances organisés en juillet et août. Les familles de l'arrondissement consulaire pour les vacances 1972. Les parents désireux de voir leurs enfants participer aux convois de vacances de l'été prochain sont invités à retirer, sans délai, les formules nécessaires auprès du Consulat et à présenter leur demande d'inscription jusqu'à fin février.

Sociétés suisses de Franche-Comté

Les textes insérés dans le présent « Messager Suisse » ayant dû être expédiés à Paris avant le 18 décembre 1971, les comptes rendus des fêtes de Noël, repas des anciens et autres manifestations de fin et début de l'an paraîtront dans le numéro spécial d'avril. Le Consulat saisit cette occasion pour recommander aux Sociétés de lui faire parvenir sans autre rappel les communiqués à insérer dans le « Messager Suisse » à la suite des manifestations qu'elles organisent.

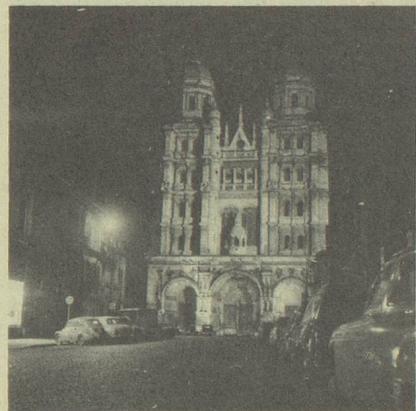
Société philanthropique suisse du pays de Montbéliard

Le 11 septembre, la pluie déversait des trombes sur les Pays de Montbéliard ;

c'est pourquoi, le dimanche 12, au matin, personne n'était très rassuré sur le déroulement de la sortie annuelle de notre Société. Le but en était la Source de la Loue, site franc-comtois très réputé. Cependant, les 50 membres qui avaient pris la route tant en car qu'en voitures particulières ne tardèrent pas à voir leur courage récompensé ; peu après Baume-les-Dames, le soleil esquisait un faible sourire, prélude d'une magnifique journée. Après un court arrêt dans un petit village du Plateau, le car amorçait la belle descente sur la vallée de la Loue. Arrivés bientôt à Ornans, nous visitons le Musée Courbet, fraîchement inauguré de la veille par M. le Ministre Duhamel ; musée qui réunit dans la maison natale de Courbet, en plus de tableaux du peintre, quelques œuvres de ses Maîtres et amis, ainsi que des meubles et objets d'époque. Chacun admirait également le « Miroir » où se mirent dans la Loue les vieilles maisons pittoresques de la cité, puis la Source de la Loue, un des plus beaux sites du Jura. Après les impressionnantes gorges de Nouailles et Mouthier-Haute-Pierre, nous trouvions dans le village d'Ouhans, le repas réconfortant que tous souhaitaient. Au dessert, notre ami Galli tint à nous faire un peu de morale et prétendit même que les Suisses de l'intérieur regardaient avec dédain leurs compatriotes de l'étranger ; est-ce vrai ? — Nous avions à déplorer l'absence du doyen habituel de nos sorties, M. Heitzmann, sérieusement accidenté peu de jours avant. Des nouvelles rassurantes de son état nous étaient cependant données ; et nous tous lui adressions nos vœux de prompte guérison. Le retour,

dans la nuit qui tombait, fut égayé par les vieux chants suisses. Nous voulons remercier ici de leur aimable présence nos invités d'honneur, M. et Mme Voi-sard, toujours souriants, notre ami Pierre Prenez qui se charge des corvées obligatoires, notre photographe Eugène Boschung, et tous ceux qui participèrent à cette belle journée et l'animèrent par leur bonne humeur. A tous les membres de la communauté suisse, à leurs familles, le Consulat présente ses vœux les plus chaleureux pour 1972. Que l'année nouvelle soit clément à tous et particulièrement aux handicapés, malades et isolés qui méritent toute notre fraternelle compréhension et attention.

DIJON



6, rue Rameau.
Tél. : 32-12-59.

Union helvétique et Cercle amical suisse de l'Aube

Faisant suite à mon dernier article paru dans le « Messager Suisse » de novembre, j'ai le plaisir d'adresser plusieurs remerciements : remerciements à notre Consulat qui se fait l'interprète auprès de vous tous, pour vous transmettre nos communications. Remerciements à la revue « Le Messager Suisse » qui nous permet, en nous réservant quelques lignes d'entrer en contact avec vous tous, amis inconnus. Remerciements enfin à ceux qui m'ont écrit, à ceux qui spontanément ont répondu à mon appel et sont venus grossir les rangs de notre Amicale. Le but recherché est en partie réussi et les nouveaux membres sont les bienvenus dans notre Société. Que ceux qui n'osent pas faire le premier pas se rassurent. C'est fait, ils n'ont qu'à continuer et nous les accueillerons avec plaisir.

Activités prévues pour 1972 : Nous espérons organiser une soirée de projection de photos et films sur la Suisse et autres pays, ainsi qu'une « Sortie



Photo Boschung

Message consulaire Activité des Sociétés

Muguet ». Nous comptons réaliser cette année le voyage en Suisse prévu depuis longtemps, voyage qui se fera en car au cours d'un week-end. Vos suggestions seront les bienvenues. A Troyes, réunion possible des Sociétés suisses de l'arrondissement consulaire de Dijon. Le programme sera communiqué ultérieurement.

Le Président : Jean Laville.

Amicale suisse de l'Yonne

Fête de Noël : Afin de bénéficier des facilités et du confort du Centre aéré du Moulin Rouge, près d'Auxerre, notre fête de Noël a été avancée au 5 décembre et fut pleinement réussie tant par le nombre des participants que par la joie des enfants et des ainés. Mme Grollimund, avec l'aide de quelques jeunes, a su présenter avec beaucoup de sens artistique dans les décors et les costumes, un tableau vivant de l'Episode évangélique de la Nativité. Tour à tour, les bergers, les mages et les anges ont évolué avec gravité et simplicité devant une assistance pénétrée de cette vraie joie de Noël. M. Gaston Dubarry, fidèle ami de l'Amicale exprima pour tous l'actualité du Message de Noël et invita chacun à réveiller sa Foi. Puis ce fut la joie des enfants avec l'illumination de l'arbre, la distribution des cadeaux et friandises. Un groupe de Dames de Saint-Georges avait travaillé à la préparation d'un ouvrage très apprécié et à la confection de gâteaux délicieux dont quelques-uns vendus aux enchères, ajoutèrent à l'animation de la fête et permirent une recette supplémentaire dans la caisse de Mme Baudry, notre sympathique trésorière. Le président dans ses paroles de bienvenue et de remerciements souligna la présence de nouveaux compatriotes, M. et Mme Arnold d'Auxerre. Après le verre de l'amitié, il fallut songer au retour et chacun regagna son foyer, heureux d'avoir vécu cette joie de Noël fraternellement partagée.

Le président saisit l'occasion qui lui est offerte par l'intermédiaire du « Messager Suisse » pour s'adresser à tous les compatriotes résidant dans le département de l'Yonne, qui ne font pas partie de notre Amicale. Nos activités ne sont pas nombreuses, mais les instants de véritable amitié qui y sont vécus, méritent bien que ceux qui sont isolés se fassent connaître. Toutes ces personnes sont chaleureusement invitées à m'écrire, à me donner leurs adresses et ce sera pour moi le plaisir de prendre contact.

Le Président : Pierre Estier,
Résidence Sens-Maillot F 13,
89 - Sens. Tél. 65-01-49.

Abonnez-vous en remplissant (en lettres majuscules) le bulletin ci-après au « Messager Suisse », 17 bis, quai Voltaire Paris-7^e.

Nom : _____

Prénom : _____

Ville : _____

Rue : _____

Paiement au nom du « Messager Suisse » par chèque bancaire à la Rédaction ou par C.C.P. 12.273.27, 10, rue des Messageries.

Abonnement annuel : 15 F.

Abonnement de soutien : à partir de 20 F.

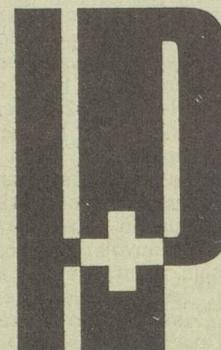
Faites de la publicité dans le

MESSAGER SUISSE

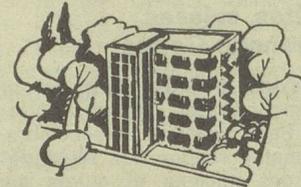
Tarifs pour notre édition locale :

— pleine page	F 600,00
— 1/2 page	350,00
— 2/3 page	450,00
— 1/3 page	225,00
— 1/6 page	150,00
— 1/12 page	90,00

hôpital suisse de paris



TÉLÉPHONE 644 40-00



**au service
de
notre
colonie**

MÉDECINE GÉNÉRALE
(admission dès l'âge de 15 ans) et
GÉRIATRIE

CONSULTATIONS
(tous les jours sur rendez-vous)

DISPENSAIRE
(lundi, jeudi après-midi
sur rendez-vous)

A votre disposition également :

**RADIOLOGIE,
LABORATOIRE D'ANALYSES
MÉDICALES,
KINÉSITHÉRAPIE**
(tous les jours sur rendez-vous)

**CONVENTIONNÉ
AVEC LA SÉCURITÉ SOCIALE
ET AGGRÉ PAR LES MUTUELLES**
(prise en charge directe par ces
organismes au maximum autorisé).

**CONVENTIONNÉ ÉGALEMENT
AVEC L'HOSPITALISATION
A DOMICILE**

Pour de plus amples renseignements
prié de s'adresser
au secrétariat médical de l'Hôpital,
10, rue Minard C.C.P. Paris 6517-62
92 - ISSY-LES-MOULINEAUX